

EXAMEN DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 20 PIÈCES PRINCIPALES

montélimar
agglomération



SPANC MONTELIMAR AGGLO
Maison des Services Publics
1 Avenue Saint Martin
26200 MONTELIMAR

04.75.00.64.41
r.milhaud@montelimar-agglo.fr

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation,agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à une conclusion négative du SPANC

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :...

Adresse complète :

Tél :

Courriel :

Adresse du projet d'installation d'assainissement :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Surface totale en m² :

Surface disponible pour l'installation en m² :

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'oeuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone : ...

VOLET 2 Caractéristiques du projet

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?..... OUI NON
Si oui, sera-t-il en partie conservé ?..... OUI NON

Détail des éléments qui seront conservés : _____

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre, veuillez préciser : _____

Combien de **pièces principales¹ (PP)** la construction compte-t-elle ?..... PP
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ?..... EH
(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ?..... EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction Publique ... Alimentation privée, Merci de précisez par quel moyen (puits, forage, source,...) : _____

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?..... OUI NON

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes ?.....

destinés à la consommation humaine ?

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?.....

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?..... OUI NON

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique?..... OUI NON

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

• **Pente existante** : < 5% de 5 à 10% > 10%

• **Terrain inondable** :..... OUI NON

• **Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux)** :

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• **Appréciation de la nature du sol** : argileux limoneux sableux

• **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol** :..... OUI NON

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation):

¹ les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

VOLET 3 CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

► PRETRAITEMENT

Bac à graisse : _____ ; Autre volume, précisez : Litres m³

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux : Volume : _____ m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent obligatoirement être prévues conformément aux normes en vigueur

Prefiltre : Volume : _____ m³

Autre dispositif : (fosse chimique, fosse d'accumulation), Précisez : _____

Toilettes seches *Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.* Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

► TRAITEMENT

Caractéristiques du traitement secondaire

<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage
<input type="checkbox"/> Filtre à sable non drainé
<input type="checkbox"/> Filtre à sable horizontale drainé
<input type="checkbox"/> Filtre à sable verticale drainé
<input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration

Longueur d'un drain : m

Largeur : m

Surface : m²

Profondeur du fond de fouille : cm

Nombre de drains :

► INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIÈRE AGRÉÉE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : _____

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : _____ EH

► DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse automatique : (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bûchée : _____

Système de relevage :
Volume du poste : _____ L

Usage : Eaux usées brutes Eaux usées pré traitées Eaux usées traités

► MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Caractéristiques de l'infiltration

<input type="checkbox"/> Tranchées d'infiltration
<input type="checkbox"/> Lit d'infiltration
<input type="checkbox"/> Fossé d'infiltration
<input type="checkbox"/> Puits d'infiltration
<input type="checkbox"/> Milieu hydraulique superficiel *
<input type="checkbox"/> Irrigation

Longueur d'un drain : m

Nombre de drains :

Surface : m²

Milieu hydraulique (Nom Propriétaire/gestionnaire) : _____

Nom du cours d'eau, réseau, ... :

* N.B. : La solution d'évacuation en milieu hydraulique superficiel est soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu

VOLET 4 PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

Vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC :

- est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,
- est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
- est encadré par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC,
- doivent répondre à la norme DTU 64.1 relative à la bonne réalisation d'un système autonome.

Pièces demandées

N Le présent formulaire

N Copie de l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière**

N Plan de situation au 1/25 000

N Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle

N Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)

N Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.

Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC

- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC :
 - Dans le cadre d'une réhabilitation, **200 € lors de l'émission de l'avis phase conception**
 - Dans le cadre d'un dépôt du permis de construire :
 - **125 € lors de l'émission de l'avis phase conception**
 - **125 € lors de l'émission de l'avis phase réalisation**

Fait à : _____, le _____

Signature (manuscrite)